

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 16 janvier 2024 à 19 h 30.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, Josée Castonguay, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beuparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

2024-01-001

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 19 h 30.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | |
|-------|---|
| (001) | 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance; |
| (002) | 2. Adoption de l'ordre du jour; |
| (003) | 3. Approbation des procès-verbaux du 5 et 18 décembre 2023; |
| (004) | 4. Information et suivi de dossiers : |
| | 4.1 Amendement de la rés. 2023-03-089 – parc industriel; |
| | 5. Période de questions; |
| | 6. Administration : |
| (005) | 6.1. Adoption du règlement 131-2024 décrétant la tarification par compensation pour les services municipaux pour l'exercice financier 2024; |
| (006) | 6.2. Carrefour Émilie de Lanoraie – subvention; |
| (007) | 6.3. Biens-fonds non imposables de la municipalité; |
| (008) | 6.4. Collecte de sang; |
| (009) | 6.5. Entente intermunicipale – ressource en environnement; |
| | 7. Sécurité publique : |
| (010) | 7.1. Entente de services aux personnes sinistrées avec La Société canadienne de la Croix-Rouge; |
| (011) | 7.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 84-5-2024 modifiant le règlement 84-2013 – Limite de vitesse – nouveau développement; |
| | 8. Travaux publics : |
| (012) | 8.1. Garage municipal; |
| (013) | 8.2. Entretien des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage – dépôt de soumission; |
| (014) | 8.3. Maintien des actifs – budget; |
| (015) | 8.4. Travaux d'infrastructures 2024; |
| (016) | 8.5. Services professionnels en ingénierie MRC – mandats; |
| (017) | 8.6. Laboratoires en contrôle de qualité et matériaux – mandats; |
| (018) | 8.7. Remplacement de machinerie – mandat; |
| (019) | 8.8. Signalisation – budget; |
| | 9. Hygiène du milieu : |
| (020) | 9.1. Contrôle de la végétation; |
| (021) | 9.2. Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) – mandat; |
| | 10. Loisirs et culture : |
| (022) | 10.1. Évènements – budget; |
| (023) | 10.2. Équipements sportifs – budget; |

- (024) 11. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
11.1. Adoption du règlement 1071-82-2023 modifiant le règlement de zonage 269-90 afin d'autoriser les projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) dans les zones R1-10 et C2 4;
- (025)
(026-027) 11.2. Demande CPTAQ – 427, Grande Côte Ouest;
11.3. Demandes de permis PIIA;
- (028) 12. Courrier;
13. Approbation des comptes payés et à payer;
14. Divers;
- (029) 15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-003

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 ET 18 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux du 5 et 18 décembre 2023 soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-004

AMENDEMENT DE LA RÉS. 2023-03-089 – PARC INDUSTRIEL

***Amende la rés.
2023-03-089***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que la résolution 2023-03-089 soit amendée par le remplacement du dernier paragraphe, par le suivant :

« Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à cette vente à Arbre N.B. inc., lesquels devront être signés au plus tard le 1^{er} avril 2024. »

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS : AUCUNE QUESTION

**2024-01-005 ADOPTION DU RÈGLEMENT 131-2024 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION PAR
COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le règlement ayant pour titre « Règlement 131-2024 décrétant la tarification par compensation pour les services municipaux pour l'exercice financier 2024 », tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-006 CARREFOUR ÉMILIE DE LANORAIE — SUBVENTION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'accorder une subvention annuelle de 4 200 \$ au Carrefour Émilie de Lanoraie pour l'année 2024.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-007 BIENS-FONDS NON IMPOSABLES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE les immeubles suivants sont considérés comme des biens-fonds non imposables de la municipalité :

- 328, rue Notre-Dame (Club de l'Âge d'or de Lanoraie);
- 42, rue Louis-Joseph-Doucet (Action Famille Lanoraie);

CONSIDÉRANT QU'une taxe générale au taux de 48 ¢ du 100 \$ d'évaluation devrait être prélevée sur tous les biens-fonds non imposables de la municipalité, le tout conformément aux dispositions prévues à la Loi sur la fiscalité municipale.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la résolution.

Que les immeubles mentionnés au préambule ne soient pas assujettis à la taxe générale établie lors de l'adoption du budget 2024 en fonction des biens-fonds non imposables pour l'exercice financier courant.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-008 COLLECTE DE SANG

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De mandater la directrice du service de vie citoyenne à planifier la collecte de sang annuelle avec l'organisme Héma-Québec, laquelle aura lieu le 19 février prochain au Pavillon Jean-Bourdon.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-009 ENTENTE INTERMUNICIPALE – RESSOURCE EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie s'est engagée à participer au projet d'entente intermunicipale pour le service d'une ressource pour la protection et gestion des milieux humides, hydriques et naturels et à assumer une partie des coûts (rés. 2022-05-150) et qu'une entente à cet effet a été signée par la municipalité le 19 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les services ont été proposés à l'ensemble des municipalités de la MRC de D'Autray et que de nouvelles municipalités ont exprimé leur accord à se joindre à l'entente intermunicipale, et qu'il y a lieu de signer une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT QU'il est jugé favorable que cette entente soit d'une durée de 5 ans, à compter de 2024, renouvelable à chaque fin d'année.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente intermunicipale relative au partage d'une ressource pour la protection et gestion des milieux humides, hydriques et naturels et en environnement, le tout tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-010

ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'Entente de service aux personnes sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, pour une période de deux années débutant le 15 mars 2024.

Qu'une contribution annuelle, pour chaque année de l'entente, leur soit versée comme suit :

- Pour l'année 2024/2025 : 0,20 \$ per capita;
- Pour l'année 2025/2026 : 0,20 \$ per capita;
- En cas de renouvellement : 15 mars 2026 au 14 mars 2027 : 0,21 \$ per capita.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-011

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 84-5-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 84-2013 – LIMITE DE VITESSE SUR LES RUES DE L'ANCRAGE ET DU NORÔÎT, EN PARTIE

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement concernant la vitesse permise sur une partie des rues de l'Ancre et du Noroît, et dépose le projet de règlement 84-5-2024, lequel sera adopté à une séance subséquente.

2024-01-12 GARAGE MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

De mandater la Fédération québécoise des municipalités pour la rédaction de documents d'appel d'offres pour les travaux d'étanchéisation de la toiture du garage municipal, et qu'un budget maximal de 6 000 \$ soit autorisé à cette fin.

De plus, que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à demander des soumissions pour la réalisation des travaux ci-avant mentionnés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-013

ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE VENTILATION, DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE – DÉPÔT DE SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a demandé des soumissions sur invitation (AOI-2306) pour l'entretien des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée dans les délais requis, avant 11 h le 10 janvier 2024, soit :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)		
	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
Climatisation Labrèche & Létourneau	18 302,87 \$	30 951,27 \$	44 099,81 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal octroie au soumissionnaire conforme, soit la compagnie Labrèche & Létourneau, le contrat pour l'entretien des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage, au coût de 44 099,81 \$ (taxes incluses) OPTION 3, et ce, tel que défini au devis.

De plus, étant un contrat octroyé à prix unitaire, le prix final sera en fonction des quantités réellement exécutées.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-014

MAINTIEN DES ACTIFS – BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 65 000 \$ (taxes nettes), pris à même le fonds général, pour la réalisation des travaux d'entretien et de maintien des immeubles municipaux.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-015

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES 2024

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à demander des soumissions pour les travaux suivants :

- la réfection des infrastructures sur une partie des rues Picotte, du Couvent et du Chemin de Joliette;
- l'aménagement d'une traverse piétonnière sur le Chemin de Joliette vis-à-vis la rue des Tilleuls, de même que le réaménagement d'une partie de cette rue;
- la modification d'un ouvrage pluvial à l'intersection des rues Notre-Dame et Gaudet;
- le déplacement de l'accès au garage municipal à partir de la rue des Étangs;
- le remplacement de différents ponceaux;
- la canalisation et le reprofilage de certains fossés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-016

SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – MANDATS MRC DE D'AUTRAY

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De mandater la MRC de D'Autray pour la conception et la rédaction de documents d'appel d'offres ainsi que pour la surveillance des travaux des projets suivants, et qu'un budget maximal de 16 275 \$ (taxes en sus) soit autorisé à cette fin :

Détail des travaux	Prix conception (taxes en sus)	Prix surveillance (taxes en sus)
Déplacement de l'accès « des Étangs » du garage municipal	1750 \$	2450 \$
Remplacement de ponceaux	2100 \$	5425 \$
Canalisation d'un fossé et reprofilage d'un autre (rue Perreault)	2100 \$	2450 \$

De plus, que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à demander des soumissions pour la réalisation des travaux et pour les services de laboratoire.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-017

LABORATOIRES EN CONTRÔLE DE QUALITÉ ET MATÉRIAUX – MANDATS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De mandater une firme de laboratoire pour le contrôle de la qualité et de la mise en place des matériaux pour les travaux :

- la réfection des infrastructures sur une partie des rues Picotte, du Couvent et du Chemin de Joliette;
- l'aménagement d'une traverse piétonnière sur le Chemin de Joliette vis-à-vis la rue des Tilleuls, de même que le réaménagement d'une partie de cette rue;
- la modification d'un ouvrage pluvial à l'intersection des rues Notre-Dame et Gaudet.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-018

REPLACEMENT DE MACHINERIE – MANDAT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont

ET RÉSOLU

Qu'un montant de 3 700 \$ (taxes nettes) soit autorisé afin de mandater la firme Form-Éval pour des services de consultant, de rédaction d'appel d'offres ainsi que la recommandation d'octroi d'achat et l'inspection d'un tracteur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-019

SIGNALISATION – BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 44 000 \$ (taxes nettes) pour l'achat de matériel et d'équipements de signalisation, dont un montant de 14 000 \$ à prendre à même le fonds « carrière et sablière ».

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-020

CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Qu'un budget de 12 600 \$ soit prévu pour le contrôle de la végétation.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-021

PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP) – MANDAT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De mandater la firme Richelieu Hydrogéologue inc. pour l'élaboration d'un Plan de protection des sources d'eau potable (PPASEP) Volet 2, et qu'un budget maximal de 10 000 \$ (taxes en sus) soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-022

ÉVÈNEMENTS – BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser les budgets suivants pour des événements 2024 :

- Carnaval : 10 000 \$
- Fête nationale : 30 000 \$
- Péchés mignons de Lanoraie : 12 000 \$

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-023 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS – BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Qu'un budget maximal de 5 000 \$ soit autorisé pour l'achat d'équipements pour le service de prêt de matériel au Centre sportif.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-024

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1071-82-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 269-90 AFIN D'AUTORISER LES PROJETS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) DANS LES ZONES R1-10 ET C2-4

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le règlement ayant pour titre « Règlement 1071-82-2023 modifiant le règlement de zonage 269-90 afin d'autoriser les projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) dans les zones R1-10 et C2-4 », tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a un intérêt particulier concernant le point suivant et se retire de la séance. Le quorum est maintenu.

2024-01-025

DEMANDE CPTAQ – 427, GRANDE CÔTE OUEST

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Martin Hervieux à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à lotir et utiliser une partie du lot 4 164 423 à des fins autres que l'agriculture;

CONSIDÉRANT l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT la réglementation en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la requête de monsieur Martin Hervieux ne va pas à l'encontre des règlements municipaux.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Josée Castonguay réintègre la séance.

2024-01-026 DEMANDE DE PERMIS PIIA – 456, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de rénovation au 456, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise le remplacement des deux fenêtres de couleur brune du sous-sol en façade principale pour des fenêtres de mêmes dimensions, mais de couleur blanche;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-11-485 refusant le projet;

CONSIDÉRANT les nouveaux éléments en lien avec la demande;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 13 décembre 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis rénovation extérieure au 456, rue Sainte-Marie conditionnellement à ce qu'un aménagement paysager de qualité et permanent soit aménagé devant les fenêtres de manière à les cacher de la voie publique, à défaut, le conseil municipal refuse de faire droit à la présente demande.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-027

DEMANDES DE PERMIS PIIA – 74, RUE DES VOILIERS (LOT 6 564 169), 86, RUE DES VOILIERS (LOT 6 564 167) ET 18, RUE DU NOROÏT (LOT 6 564 168)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi de demandes de permis de construction aux 74 et 86, rue des Voiliers et au 18, rue du Noroît;

CONSIDÉRANT QUE les projets sont assujéttis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE les projets visent la construction d'habitations isolées de six logements comportant deux étages;

CONSIDÉRANT les plans soumis;

CONSIDÉRANT QUE les projets respectent partiellement les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 13 décembre 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal refuse de faire droit aux projets de nouvelles constructions aux 74 et 86, rue des Voiliers et au 18, rue du Noroît pour les raisons suivantes :

- Décrochés insuffisants dans la volumétrie du bâtiment;
- Manque d'éléments permettant d'établir le fil conducteur entre l'architecture du bâtiment et l'architecture des autres bâtiments du secteur, en particulier en ce qui concerne l'absence d'avant-toit.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-028 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 1 443 634,12 \$ (524260 à 524437, PA 1427 à PA 1452, 12587 à 12588, 12607 à 12611, 12613 à 12684) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS : AUCUNE QUESTION

2024-01-029

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 20 h 5.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire